

Événement CINÉMA

200
films français
produits par an

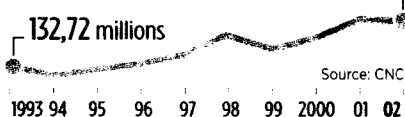
C'est le sommet autour duquel se maintient la production française depuis deux ans. Atteint en 2002 (200), dépassé en 2001 (204), il sera sans doute raté de peu cette année.

Même si, à la fin de l'été, on en était déjà à 130. Il y a dix ans, on ne produisait que 150 films par an.

Recettes Films français et américains se partagent le marché hexagonal. Les bonnes années, le cinéma français est à 33% des recettes, il descend parfois sous les 30%. En 2001, il est monté à 41,5%. Mais le cinéma américain domine: entre 45 et 64% sur ces cinq dernières années.

La fréquentation des salles

En France (en millions d'entrées)



184
millions

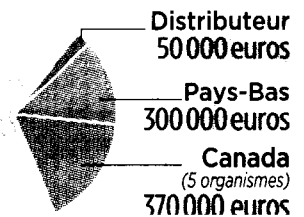


Le financement de Tiresia

Film de Bertrand Bonello
(sorti le 15 octobre 2003)

France 1,460 million d'euros

CNC: 500 000 € Canal +: 310 000 €
Arte: 380 000 € Haut et court: 270 000 €



Box-office (nombre d'entrées entre janvier 2001 et décembre 2002)

1. «Astérix et Obélix: mission Cléopâtre»: 14,22 millions
2. «Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain»: 9,19 millions
3. «Harry Potter à l'école des sorciers»: 8,86 millions
4. «La vérité si je mens! 2»: 7,46 millions
5. «Harry Potter et la chambre des secrets»: 6,94 millions
6. «Le Seigneur des anneaux 1»: 6,48 millions

“ Le paysage du cinéma français est en train de changer. Il faut commencer à penser l'après-Canal +, reconstruire d'autres modes de financement des films. ”

Paolo Branco, producteur-distributeur indépendant

LE CINÉMA VOIT LA VIE EN MOROSE

En dépit d'une production hexagonale abondante, la profession s'inquiète de ses financements face à la concurrence du DVD et au désengagement des chaînes.

Bouillant chaudron hexagonal des luttes de la production cinématographique et du lobbysme de l'ARP (Auteurs, réalisateurs, producteurs), les Rencontres de Beaune ouvrent aujourd'hui leur treizième session, qui réunit les «professionnels de la profession». Au programme, un débat sur le secteur DVD, dont l'expansion (lire page 6) défie la morosité de la consommation culturelle, alors qu'on s'attend à une baisse de 5% de la fréquentation des salles. «Mais ce marché qui explose et représente une fois et demie celui de la salle ne participe pratiquement pas au financement du cinéma

français!», regrette Michel Gomez, de l'ARP. La vidéo, même si l'assiette de sa contribution au compte de soutien vient d'être augmentée, apparaît encore comme un terrain à conquérir, alors que la profession s'angoisse de plus en plus sur ses financements. Statistiquement, pourtant, la production française n'a jamais été aussi abondante, tournant autour de 200 films annuels. D'après le Centre national du cinéma (CNC), rien n'augure une baisse sensible des tournages cette année: fin août, on comptabilisait déjà 130 films agréés. Un petit ralentissement viendrait-il à se manifester qu'il ne serait guère significatif: la mise en place,

en janvier, d'un nouveau crédit d'impôt – un coup de pouce gouvernemental en faveur de la production – risque d'inciter les films de fin de saison à se décaler sur 2004. Chacun de constater, cependant, que les négociations se sont durcies. «Des interruptions de tournage, non, précise Michel ●●●

●●● Gomez. Mais des montages plus compliqués, oui. Les petits films sont moins bien financés.» Marc-Olivier Sebbag, du SPI (Syndicat des producteurs indépendants), confirme: «Les accords définitifs des télévisions arrivent de plus en plus tard, les montants sont revus à la baisse à quinze jours du tournage. Cela devient tellement monnaie courante qu'on

voit des producteurs attendre la semaine du début de tournage pour déposer leur dossier d'agrément.»

Plus de refus. De plus en plus de films se bousculent autour des mêmes guichets. Canal+ focalise le maximum de déceptions (lire page 6). Les apports de la chaîne cryptée n'ont représenté en 2002 que 18% de l'argent français investi dans le cinéma, au lieu de 25% en 1999. «Il y a six ans, quand tout allait bien, on leur proposait 120 films, et ils en prenaient 90, avoue un producteur désabusé. Maintenant, on leur propose 250 à 300, mais ils n'en ont toujours besoin que d'une centaine. Il y a donc davantage de refus.» Il est clair aussi que les difficultés de Canal limitent ses largesses: dès

lors que son chiffre d'affaires régresse, l'obligation d'en investir 9 % dans les films français cesse d'être une garantie. Mais l'alerte est peut-être moins brûlante qu'il y a quelques mois. La grande peur de la profession – le naufrage corps et biens de Canal – commence à se dissiper. Et la chaîne milite moins pour le rejet de ses obligations à l'égard du cinéma. «*La surenchère avec TPS sur les films à gros budget ne paraît plus de mise, relève un syndicaliste de la production. Canal considère que les blockbusters lui arrivent en effet déjà très déflorés par les salles et la vidéo, et qu'il vaut mieux opter pour une offre plus diversifiée.*» Plus vraiment question, donc, de remettre en cause l'importance des engagements financiers de la chaîne, ni la clause de diversité qui l'oblige à réserver 45 % de ses investissements français

à des films à «petit» budget (moins de 5 millions d'euros). **Filosité.** La sécurisation des achats de films a été obtenue cet été auprès des chaînes du service public. L'ARP et le Bloc (qui regroupe l'Union des producteurs de films, la chambre syndicale des producteurs et le SPI) ont signé un accord garantissant un minimum de diffusion de longs métrages. Malgré la baisse d'audience du cinéma à la télévision dénoncée par les chaînes privées, cette victoire renforce donc les protections acquises.

Alors? «*Les temps sont durs pour un producteur indépendant. Mais moins qu'il y a vingt ans!*» ironise Paulo Branco, producteur-distributeur, jamais rebuté par les entreprises artistiques pointues. *Si la situation a changé, ces derniers mois, c'est à cause de la frilosité du sys-*

tème bancaire. Il n'y a guère que Natexis, la banque Baecquebeau et OBC qui se hasardent dans les prêts à l'audiovisuel. Ces interlocuteurs, déjà peu nombreux, sont devenus de plus en plus exigeants sur les garanties. La politique des aides sélectives du CNC ne compense pas.

L'avance sur recette n'augmente pas assez. Enfin, alors que les chaînes privées hertziennes se refusent à investir autrement que sur le cinéma ultracommercial, on ne leur impose aucune clause de diversité.»

Enjeu crucial. Dans ce contexte, toute nouvelle manne, fût-elle originaire d'Hollywood, devrait être appréciée. Il y a donc de quoi s'étonner de la levée de boucliers soulevée par «l'affaire Jeunet» et l'intervention de Warner

dans la production du nouveau film du réalisateur (lire ci-dessous). Cette polémique traduit le souci de protéger les principes de la réglementation française. L'heure n'est plus à l'expansion indéfinie des financements, et la préservation des aides qui fait le cœur du «système français» est plus que jamais un enjeu crucial. Même si la France a remporté un succès, la semaine dernière, à l'Unesco en obtenant l'élaboration d'une convention sur la diversité culturelle, l'inquiétude est sensible. Le renforcement des encadrements télévisuels, la recherche d'une meilleure mise à contribution de la vidéo sont donc à l'ordre du jour. En attendant les déchirements autour du partage du butin? ◆

ANGE-DOMINIQUE BOUZET

Prends l'oseille et «Tais-toi»

Crise du cinéma français? Avec un budget de 27,44 millions d'euros, *Tais-toi* de Francis Veber, sorti mercredi en salles, est l'un des plus gros budgets de l'histoire de la production nationale. Pourtant ni effets spéciaux spectaculaires ni cascades virtuoses. Par contre, Jean Reno et Gérard Depardieu, les têtes d'affiches, ont fait exploser les compteurs: 506 900 euros au premier, avec un supplément de 1,5 million, si le film dépasse les 2 millions de spectateurs; 480 200 euros au second et un intéressement de 41 centimes par entrée au-delà de 500 000 spectateurs. Quant au réalisateur, Francis Veber, également auteur, dialoguiste, scénariste, le voici pourvu d'un joli pactole de 45 900 000 euros.

A. de B.

La Warner pointe son nez chez les Français

Les producteurs dénoncent son implication financière dans le nouveau film de Jeunet.

Le film par qui le scandale est arrivé s'appelle *Un long dimanche de fiançailles*. Inspiré du roman de Sébastien Japrisot, il doit être réalisé par Jean-Pierre Jeunet, auteur du *Fabuleux destin d'Amélie Poulain* (produit par UGC). Le tout, sous l'égide de 2003 Production. Un faux nez, se sont indignés les syndicats nationaux de producteurs, qui dénoncent l'implication de Warner dans cette nouvelle société et refusent l'agrément du film. Le code du cinéma exclut en effet du bénéfice de l'aide à la production les sociétés contrôlées par une entité non

européenne. Mais Warner assure ne pas contrôler la majorité du capital de 2003 Production. En outre, les filiales des majors ont déjà accès à l'aide à la distribution, et, naguère, Truffaut a profité de l'argent américain. Enfin, «2003» ne pourra utiliser ses droits à l'aide que pour le financement d'autres films français. Cela a suffi à convaincre le CNC, qui, après une étude juridique et des renégociations avec cette société, a confirmé l'agrément du film. Sans calmer l'ire des producteurs. En pointe, parmi ces derniers: les «circuits» (UGC, Gaumont, Pathé), qui crai-

gnent des surenchères sur les «gros» projets. Et le Syndicat des producteurs indépendants, qui invoque les principes: «*Si on accorde une exception à Warner, qu'est-ce qui empêchera TF1 de faire pareil?*» Marc-Olivier Sebbag indique que son organisation «*va vers un recours devant le tribunal administratif*». Plus que le film de Jeunet en lui-même, c'est le torpillage latent de la réglementation actuelle qui inquiète. Tant qu'à admettre l'intervention américaine, mieux vaudrait modifier les textes pour bien l'«encadrer»... ◆

A.-D.B.